



Le SICTAME-UNSA vous informe

www.sictame-unsatotal.org

Le SICTAME-UNSA bientôt représentatif chez BOSTIK !

Information ou ... désinformation ?

Il est des informations qui, au lieu d'éclairer le lecteur, tendent à l'induire en erreur. Un exemple frappant : selon laquelle le SICTAME ne serait pas représentatif chez BOSTIK, à l'issue des élections CE/DP de ce 14 octobre, quel que soit le nombre de voix qu'il obtiendra. **Rien n'est plus faux !**

Obtenir 10 % des voix exprimées à un périmètre donné permet d'y être représentatif !

Tous les électeurs ne votent pas et certains votes sont blancs ou nuls. Le nombre de voix exprimées est donc toujours inférieur au nombre d'électeurs inscrits. L'audience électorale s'apprécie par rapport aux voix exprimées.

Par exemple, dans l'hypothèse raisonnable où l'on aurait 170 voix valablement exprimées au niveau de l'établissement de Ribécourt et 700 au niveau de Bostik, il suffit aux listes SICTAME-UNSA d'obtenir sur l'établissement de Ribécourt :

- 17 voix pour être représentatif au niveau de cet établissement (10 % de 170 voix)
- 70 voix pour être représentatif au niveau de BOSTIK (10 % de 700 voix), ce qui est réalisé si le SICTAME obtient un peu plus de 40 % des voix exprimées sur Ribécourt.

Cet objectif est donc bien à la portée du SICTAME et ne dépend que de votre vote.

En effet, près des deux tiers des candidats présentés aux élections CE/DP de l'établissement Bostik Ribécourt le sont sur listes SICTAME-UNSA (12 candidats SICTAME, 5 CFDT, 1 CGT, 1 FO et 1 CFE-CGC). Ceci témoigne déjà d'une certaine préférence des salariés. C'est donc vous, qui par votre vote, déciderez de qui vous représentera et sera représentatif.

Pour négocier à un périmètre donné, il faut être représentatif à ce périmètre !

En effet, la loi d'août 2008 a modifié les règles de la représentativité syndicale et de la négociation collective :

- **La représentativité s'apprécie à un périmètre donné :** établissement, entreprise, groupe d'entreprises, etc.
Pour être représentatif dans une entreprise, il faut y avoir recueilli au moins 10 % des voix exprimées.
 La représentativité se mesure à chaque élection de Comité d'Etablissement ou d'Entreprise ; elle n'est donc pas figée.
Ce sont les électeurs qui, par leur vote, déterminent la représentativité des syndicats et leur capacité à négocier.
 Un syndicat qui perd sa représentativité continue d'exister mais perd le pouvoir de négocier.
A l'issue des élections du 14 octobre, le SICTAME sera représentatif au niveau de l'établissement de Ribécourt et a toutes les chances de l'être aussi au niveau de BOSTIK (il lui suffit d'obtenir 10 % des voix exprimées au global).
- **A un périmètre donné, sont admis à la négociation des accords collectifs du travail, les syndicats qui sont représentatifs à ce périmètre.**
 Pour que le SICTAME participe aux négociations au niveau de l'entreprise BOSTIK, il lui suffit d'obtenir sur Ribécourt un total de voix, au moins égal à 10 % des voix exprimées dans l'entreprise : 70 à 80 voix devraient suffire.

***Pour défendre votre devenir et celui de votre entreprise,
votez et faites voter SICTAME-UNSA !***